

mariage avec damoiselle Michelle-Therese Nau, sa femme, passé pardevant Michel Filion, notaire royal eu ce pays le dix-neuf octobre 1663.

“Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise donner acte au suppliant de la représentation qu’il fait des lettres patentes, le maintenir en sa qualité de noble comme extrait de noble lignée, et déclarer que lui, ses enfants et postérité, si aucun il avait en légitime mariage, pourront se qualifier nobles et écuyers, dans les actes publics et aures qui seront par eux passés, tant qu’ils ne feront actes dérogeant, Et ferez bien

Joseph Giffard.”

Malheureusement, le jugement de l’intendant de Meulles rendu sur cette requête n’a pas été conservé.

Joseph Giffard, qui n’avait pas d’enfants, avait voué une vive affection au fils de sa sœur, Ignace Juchereau Duchesnay. Au contrat de mariage de ce dernier passé à Québec le 17 février 1683, Joseph Giffard et son épouse donnent par donation pure et simple et entre vifs à Ignace Juchereau Duchesnay et à sa future épouse Marie-Catherine Peuvret “en faveur de leur mariage”, la terre, fief, justice et seigneurie de Beauport.

Le 11 février 1696, par acte passé pardevant M<sup>re</sup> Genaple, Ignace Juchereau Duchesnay et son épouse s’obligent d’acquitter les dettes dues par Joseph Giffard et de lui payer en outre, par chacun an, la somme de cinq cents livres sa vie durant.

Joseph Giffard décéda à l’Hôtel-Dieu de Québec le 31 décembre 1705, et fut inhumé à Beauport. (1)

Joseph Giffard avait épousé à Québec le 22 octobre 1663, Michelle Thérèse Nau, fille de Jacques Nau de Fossambault, conseiller du Roi, trésorier des finances en Berry, et de Catherine Granger.

Le 4 novembre 1700, il épousait en secondes noces à Québec, Denise de Peiras, fille de Jean-Baptiste de Peiras, conseiller du Roi, et de Anne Thirement.

Avec Joseph Giffard s’éteignit la lignée masculine de la famille Giffard. Les Aubert de Gaspé et les Juchereau Duchesnay descendent cependant, du côté féminin, de Robert Giffard, premier seigneur de Beauport.

P.-G. R.

---

(1) L’acte de sépulture au registre de Québec se lit comme suit : “Le dernier jour de l’an 1705 a esté apporté le corps de feu M. de Beauport de l’Hostel Dieu dans cette église sur lequel a esté chanté le libéra et autres prières et a esté ensuite conduit à Beauport où il a esté inhumé Ainsi signé. François Dupré.”